



CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°14-2024-155

PUBLIÉ LE 4 JUIN 2024

Sommaire

Préfecture du Calvados / Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

14-2024-06-01-00067 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/114 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages) Page 5

14-2024-06-01-00072 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/119 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages) Page 8

Préfecture du Calvados / Service interministériel de défense et de protection (SIDPC)

14-2024-06-01-00061 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/108 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages) Page 11

14-2024-06-01-00062 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/109 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages) Page 14

14-2024-06-01-00064 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/110 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages) Page 17

14-2024-06-01-00063 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/111 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages) Page 20

14-2024-06-01-00065 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/112 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages) Page 23

14-2024-06-01-00066 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/113 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages) Page 26

14-2024-06-01-00068 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/115 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages) Page 29

14-2024-06-01-00069 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/116 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 32
14-2024-06-01-00070 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/117 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 35
14-2024-06-01-00071 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/118 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 38
14-2024-06-01-00073 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/120 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 41
14-2024-06-01-00074 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/121 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 44
14-2024-06-01-00075 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/122 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 47
14-2024-06-01-00076 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/123 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 50
14-2024-06-01-00077 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/124 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 53
14-2024-06-01-00078 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/125 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 56
14-2024-06-01-00079 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/126 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 59

14-2024-06-01-00080 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/127 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages) Page 62

14-2024-06-01-00082 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/129 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages) Page 65

14-2024-06-01-00083 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/130 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages) Page 68

14-2024-06-01-00084 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/131 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages) Page 71

14-2024-06-01-00085 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/132 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages) Page 74

Préfecture du Calvados / Service interministériel de la défense et de la sécurité civile

14-2024-06-01-00081 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/128 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages) Page 77

Préfecture du Calvados

14-2024-06-01-00067

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/114 portant sur
l'accréditation pour la pénétration dans les
espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à
l'occasion des commémorations du 80ème
anniversaire du Débarquement

ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCREDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

LE PRÉFET DU CALVADOS

VU les codes des transports et de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement ;

VU l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

VU les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
Tucker Tignor	Jonathan Brian	On File	On File, USA	SIDPC-DPSA-CAI252

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accreditation Num.
USAF	20314	C-130J	4	TuJo2031

Article 2 :

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

Article 3 :

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 1/6/24

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-01-00072

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/119 portant sur
l'accréditation pour la pénétration dans les
espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à
l'occasion des commémorations du 80ème
anniversaire du Débarquement

ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCRÉDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

LE PRÉFET DU CALVADOS

VU les codes des transports et de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80^{ème} anniversaire du Débarquement ;

VU l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

VU les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
BUXTON MISHLER	NATHAN SEAN	On File	On File, USA	SIDPC-DPSA-CAI257

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accréditation Num.
USAF	85724	C-130J	4	BUNA8572

Article 2 :

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

Article 3 :

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 1/6/24

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet


Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-01-00061

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/108 portant sur
l'accréditation pour la pénétration dans les
espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à
l'occasion des commémorations du 80ème
anniversaire du Débarquement

**ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCREDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES
ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES
COMMÉMORATIONS DU 80^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT**

LE PRÉFET DU CALVADOS

VU les codes des transports et de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodrômes et modifiant le code de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement ;

VU l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

VU les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
NGUYEN	MICHAEL	18/12/89	Etats Unis (US)	SIDPC-DPSA-CAI241

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accreditation Num.
US Army	40157	King Air	1	NGMI4015

Article 2 :

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

Article 3 :

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 1/6/24

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-01-00062

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/109 portant sur
l'accréditation pour la pénétration dans les
espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à
l'occasion des commémorations du 80ème
anniversaire du Débarquement



ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCREDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

LE PRÉFET DU CALVADOS

VU les codes des transports et de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement ;

VU l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

VU les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
DOWNIE	DAVID	04/10/1985	Etats Unis (US)	SIDPC-DPSA-CAI242
EATON	THOR	26/05/1993	Etats Unis (US)	
WALDEN	JULIA	05/12/2001	Etats Unis (US)	

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accreditation Num.
United States Navy	910502	C-26D	1	DODA9105

Article 2 :

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

Article 3 :

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 1/6/25

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet


Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-01-00064

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/110 portant sur
l'accréditation pour la pénétration dans les
espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à
l'occasion des commémorations du 80ème
anniversaire du Débarquement

ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCRÉDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

LE PRÉFET DU CALVADOS

VU les codes des transports et de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80^{ème} anniversaire du Débarquement ;

VU l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

VU les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
KILDAY	ALAN	24/03/83	Royaume Uni (GB)	SIDPC-DPSA-CAI246

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accréditation Num.
Royal Air Force	G-MAOL	AW109SP Helicopter	3	KIALG-MA

Article 2 :

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

Article 3 :

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 1/6/25

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-01-00063

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/111 portant sur
l'accréditation pour la pénétration dans les
espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à
l'occasion des commémorations du 80ème
anniversaire du Débarquement

ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCREDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

LE PRÉFET DU CALVADOS

VU les codes des transports et de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement ;

VU l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

VU les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
GRANT GEMMELL	TREVOR DAVID	19/09/1979 23/06/1981	France (FR) Royaume Uni (GB)	SIDPC-DPSA-CAI247

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accreditation Num.
Centrelines AV Limited (for the Royal Air Force)	G-ZABH	DASSAULT FALCON F900LX	3	GRTRG-ZA

Article 2 :

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

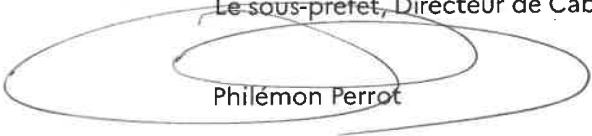
Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

Article 3 :

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 1/6/24

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet


Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-01-00065

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/112 portant sur
l'accréditation pour la pénétration dans les
espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à
l'occasion des commémorations du 80ème
anniversaire du Débarquement

ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCREDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

LE PRÉFET DU CALVADOS

VU les codes des transports et de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aéroports et modifiant le code de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80^{ème} anniversaire du Débarquement ;

VU l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

VU les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
LABUHN	JOHN	09/09/1993	Etats Unis (US)	SIDPC-DPSA-CAI250
JOYCE	JOHN	21/10/1993	Etats Unis (US)	
Bazzo	Nicolas	11/06/1996	Etats Unis (US)	

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accreditation Num.
John Labuhn	02-1105	C-17A	1	LAJO02-1

Article 2 :

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

Article 3 :

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 1/6/25

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-01-00066

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/113 portant sur
l'accréditation pour la pénétration dans les
espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à
l'occasion des commémorations du 80ème
anniversaire du Débarquement

ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCREDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

LE PRÉFET DU CALVADOS

VU les codes des transports et de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement ;

VU l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

VU les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
BERG	RONALD	12/11/1993	Pays Bas (NL)	SIDPC-DPSA-CAI251
LANKREIJER	STEFAN	04/06/1991	Pays Bas (NL)	
PLASMANS	SHARDA	23/12/1997	Pays Bas (NL)	
MAAS	JEROEN	21/07/1975	Pays Bas (NL)	

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accreditation Num.
Royal Netherlands Airforce	V117	G-650 GULFSTREAM	3	BEROV117

Article 2 :

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

Article 3 :

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 11/02/24

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-01-00068

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/115 portant sur
l'accréditation pour la pénétration dans les
espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à
l'occasion des commémorations du 80ème
anniversaire du Débarquement

ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCREDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

LE PRÉFET DU CALVADOS

VU les codes des transports et de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement ;

VU l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

VU les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
TANOUS HOPKINS	KEVIN JOHN	On File	On File, USA	SIDPC-DPSA-CAI253

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accreditation Num.
USAF	20314	C-130J	4	TAKE2031

Article 2 :

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

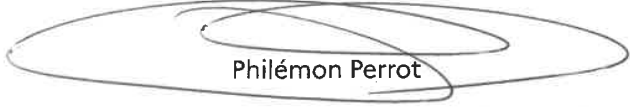
Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

Article 3 :

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 11/6/24

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet


Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-01-00069

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/116 portant sur
l'accréditation pour la pénétration dans les
espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à
l'occasion des commémorations du 80ème
anniversaire du Débarquement

ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCREDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

LE PRÉFET DU CALVADOS

VU les codes des transports et de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aéroports et modifiant le code de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement ;

VU l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

VU les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
VARGAS SAVONNE	CONNOR STEPHEN	On File	On File, USA	SIDPC-DPSA-CAI254

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accreditation Num.
USAF	45802	C-130J	4	VACO4580

Article 2 :

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

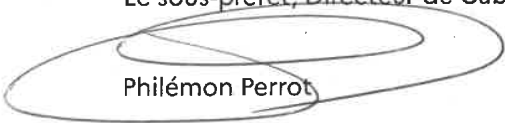
Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

Article 3 :

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSC, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 11/6/23

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet



Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-01-00070

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/117 portant sur
l'accréditation pour la pénétration dans les
espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à
l'occasion des commémorations du 80ème
anniversaire du Débarquement

ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCREDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

LE PRÉFET DU CALVADOS

VU les codes des transports et de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement ;

VU l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

VU les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
Koonz CALL COLLIER	Caitlin ETHAN LOGAN	On File	On File, USA	SIDPC-DPSA-CAI255

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accreditation Num.
USAF	45802	C-130J	4	KoCa4580

Article 2 :

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

Article 3 :

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 1/6/24

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-01-00071

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/118 portant sur
l'accréditation pour la pénétration dans les
espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à
l'occasion des commémorations du 80ème
anniversaire du Débarquement

ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCREDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

LE PRÉFET DU CALVADOS

VU les codes des transports et de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement ;

VU l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

VU les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
HAUSMANN KELLY	ADAM MATTHEW	On File	On File, USA	SIDPC-DPSA-CAI256

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accreditation Num.
USAF	85724	C-130J	4	HAAD8572

Article 2 :

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscité.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

Article 3 :

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 11/6/25

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-01-00073

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/120 portant sur
l'accréditation pour la pénétration dans les
espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à
l'occasion des commémorations du 80ème
anniversaire du Débarquement



ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCREDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

LE PRÉFET DU CALVADOS

VU les codes des transports et de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement ;

VU l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

VU les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
Fitzgerald HERMAN	Sean JOSHUA	On File	On File, USA	SIDPC-DPSA-CAI258

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accreditation Num.
USAF	65855	C-130J	4	FiSe6585

Article 2 :

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

Article 3 :

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 11/6/25

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-01-00074

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/121 portant sur
l'accréditation pour la pénétration dans les
espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à
l'occasion des commémorations du 80ème
anniversaire du Débarquement

**ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCREDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES
ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES
COMMÉMORATIONS DU 80^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT**

LE PRÉFET DU CALVADOS

VU les codes des transports et de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement ;

VU l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

VU les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
Fuhrmann NOYES	Jacob SHAWN	On File	On File, USA	SIDPC-DPSA-CAI259

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accréditation Num.
USAF	65855	C-130J	4	FuJa6585

Article 2 :

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

Article 3 :

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 11/6/24

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-01-00075

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/122 portant sur
l'accréditation pour la pénétration dans les
espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à
l'occasion des commémorations du 80ème
anniversaire du Débarquement



ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCREDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

LE PRÉFET DU CALVADOS

VU les codes des transports et de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement ;

VU l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

VU les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
Keigley MILLER	Devin LORREN	On File	On File, USA	SIDPC-DPSA-CAI260

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accreditation Num.
USAF	65859	C-130J	4	KeDe6585

Article 2 :

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

Article 3 :

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 11/6/25

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-01-00076

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/123 portant sur
l'accréditation pour la pénétration dans les
espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à
l'occasion des commémorations du 80ème
anniversaire du Débarquement



ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCREDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

LE PRÉFET DU CALVADOS

VU les codes des transports et de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement ;

VU l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

VU les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
Anderson REINKE KETTERER	Nick NICK JOSH	On File	On File, USA	SIDPC-DPSA-CAI261

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accreditation Num.
USAF	65859	C-130J	4	AnNi6585

Article 2 :

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

Article 3 :

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 1/6/25

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet


Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-01-00077

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/124 portant sur
l'accréditation pour la pénétration dans les
espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à
l'occasion des commémorations du 80ème
anniversaire du Débarquement



ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCREDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

LE PRÉFET DU CALVADOS

VU les codes des transports et de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement ;

VU l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

VU les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
Thomas NORTON	William ZACH	On File	On File, USA	SIDPC-DPSA-CAI262

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accreditation Num.
USAF	34633	C-130J	4	ThWi3463

Article 2 :

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

Article 3 :

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 1/6/25

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-01-00078

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/125 portant sur
l'accréditation pour la pénétration dans les
espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à
l'occasion des commémorations du 80ème
anniversaire du Débarquement

ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCREDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

LE PRÉFET DU CALVADOS

VU les codes des transports et de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80^{ème} anniversaire du Débarquement ;

VU l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

VU les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
THEISS ROLLINGS	ANDREW JACK	On File	On File, USA	SIDPC-DPSA-CAI263

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accreditation Num.
USAF	34633	C-130J	4	THAN3463

Article 2 :

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

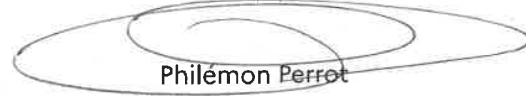
Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

Article 3 :

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 1/6/24

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet


Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-01-00079

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/126 portant sur
l'accréditation pour la pénétration dans les
espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à
l'occasion des commémorations du 80ème
anniversaire du Débarquement

**ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCREDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES
ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES
COMMÉMORATIONS DU 80^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT**

LE PRÉFET DU CALVADOS

VU les codes des transports et de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aéroports et modifiant le code de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement ;

VU l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

VU les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
SCANLAN SULLINS	CORY AUSTIN	On File	On File, USA	SIDPC-DPSA-CAI264

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accreditation Num.
USAF	64634	C-130J	4	SCCO6463

Article 2 :

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

Article 3 :

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 11/06/25

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet


Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-01-00080

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/127 portant sur
l'accréditation pour la pénétration dans les
espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à
l'occasion des commémorations du 80ème
anniversaire du Débarquement



ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCREDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

LE PRÉFET DU CALVADOS

VU les codes des transports et de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aéroports et modifiant le code de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement ;

VU l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

VU les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
SMITH WHALEN	TAYLOR MICHAEL	On File	On File, USA	SIDPC-DPSA-CAI265

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accreditation Num.
USAF	64634	C-130J	4	SMTA6463

Article 2 :

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

Article 3 :

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 16/25

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-01-00082

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/129 portant sur
l'accréditation pour la pénétration dans les
espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à
l'occasion des commémorations du 80ème
anniversaire du Débarquement



ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCREDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

LE PRÉFET DU CALVADOS

VU les codes des transports et de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement ;

VU l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

VU les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
AARIF PARTIN	HAVAL KYLE	On File	On File, USA	SIDPC-DPSA-CA1267

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accreditation Num.
USAF	64634	C-130J	4	AAHA6463

Article 2 :

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.


Article 3 :

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 1/6/25

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Perrot



Préfecture du Calvados

14-2024-06-01-00083

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/130 portant sur
l'accréditation pour la pénétration dans les
espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à
l'occasion des commémorations du 80ème
anniversaire du Débarquement

ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCREDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

LE PRÉFET DU CALVADOS

VU les codes des transports et de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement ;

VU l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

VU les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
STYLES BEZDEK	MATTHEW BREEANA	On File	On File, USA	SIDPC-DPSA-CAI268

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accreditation Num.
USAF	64634	C-130J	4	STMA6463

Article 2 :

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

Article 3 :

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 16/02/24

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philemon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-01-00084

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/131 portant sur
l'accréditation pour la pénétration dans les
espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à
l'occasion des commémorations du 80ème
anniversaire du Débarquement

ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCREDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

LE PRÉFET DU CALVADOS

VU les codes des transports et de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80^{ème} anniversaire du Débarquement ;

VU l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

VU les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
MOTT WINFIELD	WILLIAM RICHARD	On File	On File, USA	SIDPC-DPSA-CAI269

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accreditation Num.
USAF	8614	C-130J	4	MOWI8614

Article 2 :

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

Article 3 :

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 1/6/24

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet


Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-01-00085

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/132 portant sur
l'accréditation pour la pénétration dans les
espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à
l'occasion des commémorations du 80ème
anniversaire du Débarquement

**ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCREDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES
ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES
COMMÉMORATIONS DU 80^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT**

LE PRÉFET DU CALVADOS

VU les codes des transports et de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement ;

VU l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

VU les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
LUNSFORD PAHN	GABRIELLE WILLIAM	On File	On File, USA	SIDPC-DPSA-CAI270

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accreditation Num.
USAF	8614	C-130J	4	LUGA8614

Article 2 :

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

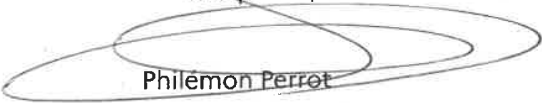
Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

Article 3 :

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 11/6/25

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet


Philemon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-01-00081

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/128 portant sur
l'accréditation pour la pénétration dans les
espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à
l'occasion des commémorations du 80ème
anniversaire du Débarquement

ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCREDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

LE PRÉFET DU CALVADOS

VU les codes des transports et de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80^{ème} anniversaire du Débarquement ;

VU l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

VU les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
ATSINGER PEMBERTON	JOHNATHAN GUY	On File	On File, USA	SIDPC-DPSA-CAI266

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accreditation Num.
USAF	64634	C-130J	4	ATJO6463

Article 2 :

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

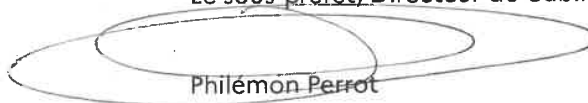
Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

Article 3 :

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 1/6/24

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet



Philémon Perrot